UZÈS GESTION

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZES WWW PERF (ISIN : ISIN : PART C FR0010346817 / PART I FR0013298130)
Cet OPC est géré par UZES GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion
Site internet : www.finuzes.fr
Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations
Autorité compétente : Uzès Gestion est agrée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.
Date de production : 01/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès WWW Perf est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).

Durée : Le fonds a été créé le 12/07/2006 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

SFDR : Le fond relève du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux marchés actions des pays de la zone euro. Cet OPC est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Il est également éligible au Plan d'Epargne en Actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds actions (5 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Indicateur de référence : Dow Jones Euro Stoxx 50 Euro Price Index

Dépositaire : Société Générale

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le fonds, de classification « actions des pays de la zone euro », a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx 50 Euro Price Index, dividendes réinvestis sur une durée minimale de placement de 5 ans. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel. Le fonds est géré de manière active.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation aux marchés actions des pays de la zone euro par le biais de titres vifs et d'instruments dérivés, cette exposition variera de 75% à 125% de l'actif net Le fonds investit dans les grandes, moyennes et petites capitalisations, avec une diversification géographique et économique dont la sélection est à la discrétion du gérant.
- L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
  - Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille, des produits dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré ou de gré. L'OPC pourra utiliser des futures sur indices et des options sur titres et sur indices. Il pourra prendre des positions dans la limite de 125% de l'actif net
  - Au maximum de 10% de l'actif net dans des titres intégrants des dérivés des warrants et bons de souscription et obligations convertibles uniquement.
  - Au maximum de 10% de l'actif net dans les OPCVM conforme ou non à la directive européenne (2011/61/UE (Directive AIFM)). Cet investissement pourra concerner des OPC monétaires et /ou des OPC investis en actions. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
  - Au maximum de 5% de l'actif net dans des marchés actions hors des pays de la zone euro.

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

- L'actif du fonds est composé :
  - au minimum de 75% de l'actif net en actions cotées sur les marchés réglementés des pays de la zone euro dans le cadre de l'éligibilité au PEA. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et la capitalisation boursière n'est pas un critère de sélection.
  - au maximum de 25% de l'actif net en valeurs à revenus fixes telles que des bons du trésor de l'état français ayant une maturité inférieure à 1 an, des obligations d'entreprises et d'états de la zone euro, noté au minimum B- (agence de notation Fitch) et notation interne équivalente.

Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.
- Ce fonds est éligible au Plan d'Epargne Action.
- Les demandes de souscription et de rachats de parts sont exécutées de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 **4** 5 6 7

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.
- La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».
- L'OPC est classé en catégorie 4 en raison de son exposition permanente aux marchés des actions. Cette catégorie de risque situe la volatilité entre 12 et 20%

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garanti en capital.
- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés le plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 **Exemple d'investissement : 10 000 EUR** **Scénarios**		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après 5 ans***
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 549 EUR	4 221 EUR
	Rendement annuel moyen	-54,51%	-15,85%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 444 EUR	9 229 EUR
	Rendement annuel moyen	-35,56%	-1,59%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 880 EUR	14 491 EUR
	Rendement annuel moyen	8,80%	7,70%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 101 EUR	22 100 EUR
	Rendement annuel moyen	51,01%	17,19%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement sans dépasser le montant de votre investissement.
Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Nous facturons au maximum 3% de frais d'entrée pour ce produit	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part C : 2%* de la valeur de votre investissement par an. Part I : 1%* de la valeur de votre investissement par an.	200 EUR 100 EUR
Commissions de mouvements	Prélèvement sur chaque transaction pour tous les instruments à hauteur de 1,15% taux maximum pour l'ensemble des instruments	115 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il y a une commission de performance de 20% au-delà de l'indice Euro Stoxx 50 Price Index dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	20 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maximas applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2023. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion 'long' (à l'achat seulement). Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'Uzès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais. Les rachats sont exécutés de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :
Par e-mail à : contact@finuzes.fr
Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le dépositaire : SOCIETE GENERALE.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière
  D'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr .
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le jour est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : SOCIETE GENERALE et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative de l'OPC est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation.
  Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de la SOCIETE GENERALE ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.